

Compte rendu la réunion informelle Du 23 avril 2020

Présents :

Chantal GOUBERT – DDFIP

Gérard JOUVE – DIRECTEUR ADJOINT

Patrice BRUN pour la CGT Finances Publiques

Jean-Pierre MOISSINAC – FO Finances Publiques

Christian LARROUSSINIE – SOLIDAIRES Finances Publiques

Les organisations syndicales remettent à Madame la Directrice une motion dans laquelle elles demandent que les agents soient rapidement informés de l'application de l'ordonnance sur les congés et également des mesures de sécurité mises en œuvre pour celles et ceux qui souhaiteraient reprendre leurs activités avant le 11 mai (cf. pièce jointe).

Madame GOUBERT s'engage à faire remonter cette motion

Situation des effectifs de la DDFIP du Cantal au 15-04-2020 communiquée par le service RH préalablement à cette audio conférence :

Cas avérés ou suspectés de COVID 19	0
Agents présents (en %)	23%
Nombre de télétravailleurs	44
Nombre de postes comptables fermés	0
Nombre d'agents en quatorzaine	0

CGT Finances Publiques :

demande que le service RH communique le nombre de collègues présents service par service et le nombre de collègues en télétravail.

Mme GOUBERT - M JOUVE :

Ce n'est pas dans la directive de la DG et il est impossible de donner ces chiffres qui varient tous les jours. Ils affirment néanmoins que seules les missions prioritaires sont assurées.

CGT Finances Publiques :

Le pourcentage est bien déterminé en fonction d'un nombre d'agents présents et il n'est alors pas plus difficile de communiquer ce nombre que le % .

A défaut cela ne fait que renforcer les doutes !

fait remarquer qu'actuellement 40% des agents du SIP d'Aurillac, se côtoient tous les jours ce qui n'est pas sans poser de problèmes quant au respect des mesures de sécurité.

POINT SANITAIRE

CGT Finances Publiques :

Revient une nouvelle fois sur les manquements de la société ONET ; il ne s'agit évidemment pas de faire porter une quelconque responsabilité à l'agent qui assure le ménage, mais bien à la société elle-même, qui est mise régulièrement en cause dans d'autres départements . La question se pose inévitablement de revoir les conditions d'attribution du marché négocié par la DG, sûrement au moins disant comme d'habitude.

M JOUVE répète qu'une nouvelle mise au point sera faite.

CGT Finances Publiques :

Sur la question du port des masques : elle indique que l'Académie de Médecine estime que le port d'un masque anti projection est indispensable dès maintenant pour lutter contre le Covid-19. Celle-ci préconise que les entreprises mettent à la disposition des salariés ce type de masque.

Demande à la Direction de fournir en masques l'ensemble des agents.

Mme GOUBERT - M JOUVE :

Cela ne correspond pas à la doctrine actuelle et aucune directive n'a été donnée à ce jour par la DG pour équiper l'ensemble des agents d'un masque grand public.

Précisent que les autres administrations ne s'équipent pas.

Les masques actuellement détenus par la DDFIP sont seulement destinés aux agents en contact avec le public et qu'un premier stock a déjà été livré aux chefs de service.

La direction possède un stock suffisamment important en prévision d'une ouverture au public.

CGT Finances Publiques :

Pour exemple le stock pour le SIP d'Aurillac est de 6 masques, quel stock !

Réitère sa demande d'équiper l'ensemble des collègues de masque grand public d'autant, comme déjà indiqué, qu'il y a de plus en plus de collègues présents dans les bureaux et pas seulement dans les SIP et qu'il convient d'assurer leur sécurité.

Mme GOUBERT — M JOUVE :

Rappellent que la sécurité et la santé des agents est leur principale préoccupation et qu'ils veillent à ce qu'elle soit parfaitement assurée.

CGT Finances Publiques :

Le dernier écrit en la matière permet sérieusement d'en douter et que la manœuvre qui consiste à faire porter aux seuls agents la responsabilité de leur sécurité est malhonnête.

Sans minimiser la responsabilité de chacun la CGT dénonce une nouvelle fois ce mail rédigé de manière comminatoire.

Mme GOUBERT — M JOUVE :

Ce mail se voulait être un simple rappel des consignes, qu'il y a eu certainement une maladresse mais qu'il n'y avait aucune mauvaise intention.

CGT Finances Publiques :

Tout cela va bien au-delà d'une simple maladresse quand la direction omet délibérément de rappeler sa propre responsabilité.

Rappelle une nouvelle fois que la seule responsable est la Directrice et qu'au moindre problème c'est elle seule qui devra rendre des comptes.

DECONFINEMENT

Mme GOUBERT :

Le point de sortie est fixé au 11 mai.

Le déconfinement fait l'objet actuellement, en liaison avec les chefs de service, de réflexions .

Il est pour l'heure trop tôt pour en connaître les modalités mais si l'ouverture au public doit avoir lieu elle le sera évidemment sans mettre en danger les personnels, ni bien sûr les usagers.

L'après 11 mai se fera en tenant compte des situations personnelles des agents.

CGT Finances Publiques :

La question du déconfinement et d'une éventuelle ouverture au public doit se traiter avec

l'ensemble des personnels, de manière graduelle et progressive.

Faisant remarquer le caractère particulièrement contraignant de l'organisation d'une réunion (à l'image de celle-ci) demande dès lors comment organiser une ouverture au public **sans faire prendre de très grands risques aux collègues et usagers.**

Rappelle, pour exemple, que le SIP d'Aurillac reçoit certains jours de campagne IR plus de 500 personnes par jour .

Cette problématique d'ouverture au public concerne bien plus que les SIP mais l'ensemble des services.

Cette question ne peut pas se traiter lors de cette réunion informelle mais doit faire l'objet d'un débat lors du prochain CHS-CT, particulièrement compétent pour traiter ce sujet.

La CGT s'oppose à la réouverture de l'accueil au public tant que les conditions sanitaires ne sont pas améliorées et que la sécurité des agents n'est pas garantie.

RTT ET CONGES

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041801063&categorieLien=id>

Madame GOUBERT précise une nouvelle fois que la réponse apportée à la CGT n'était pas pour éluder la question.

Elle indique que ce sujet n'est pas uniquement un sujet DGFIP, que le Secrétariat Général n'a pas encore terminé ses consultations et qu'il ne peut y avoir iniquité entre les administrations.

CGT Finances Publiques

La CGT Finances Publiques dénonce une nouvelle fois les dispositions de l'ordonnance du 15 avril 2020

Rappelle que l'ensemble des collègues y compris ceux en ASA ne doivent pas être sanctionnés.

En effet dès le 17 mars un très grand nombre d'entre eux, avec leur autorisation, ont communiqué leurs adresses mail personnelles afin que la direction et les chefs de services puissent communiquer avec eux. Ils n'ont cessé depuis d'être en contact avec leur service et de se tenir à jour de toutes les actualités.

Les ASA de ces agents qui ont travaillé depuis chez eux avec leurs propres moyens doivent être converties en journées de télétravail.

Comment dès lors la DDFIP peut-elle considérer ces collègues, ainsi que les télétravailleurs en vacances !

M JOUVE reconnaît qu'à sa grande surprise les collègues ont effectivement communiqué ces renseignements, mais n'a ce jour il n'a pas de solutions à proposer.

FRAIS DE REPAS

Les OS demandent une nouvelle fois quels justificatifs peuvent être fournis

La CGT revendique que les remboursements soient accordés aux agents sans qu'ils aient de justificatif à fournir.

Mme GOUBERT :

Un justificatif qui fait apparaître « **n'importe quoi qui correspond à un repas de midi** ».

M JOUVE précise que la Direction aura un regard « bienveillant » sur les justificatifs fournis.

MOUVEMENT LOCAL DE MUTATION

La CGT Finances Publiques souhaite connaître la date d'arrivée de nos collègues stagiaires et demande quand sera organisé le mouvement local.

M JOUVE précise que les deux inspecteurs affectés à Aurillac et le contrôleur qui arrive à Saint-Flour prendront leurs postes le 18 mai, sauf contraintes personnelles.

Le mouvement local sera organisé au plus vite, dès connaissance du mouvement national, pour permettre aux agents concernés de s'organiser au mieux

CGT Finances Publiques :

Sur l'organisation d'une réunion en présentiel : particulièrement difficile compte tenu des mesures de sécurité et de distanciation et contraire aux « recommandations », souhaite que ces réunions informelles soient « transformées » en CTL organisés en Visio conférence.

Les 3 OS demandent formellement la convocation d'un CTL

Mme GOUBERT

Précise qu'un CTL sera organisé en audio, que compte tenu de difficultés techniques la visio ne fonctionne pas.

La CGT Finances Publiques s'étonne ; en effet avant le début de la crise, lors de la mise en place des Maisons France Service, la Direction n'a eu de cesse d'expliquer que la visio fonctionnait parfaitement bien, étrange !

CGT Finances Publiques :

soutient l'intervention de Solidaires Finances Publiques qui souhaite la tenue d'un CDAS (problème des colonies de vacances et des sorties prévues).

La CGT fait remarquer que depuis le début de la crise, la délégation départementale est absente : pas de médecin de prévention, pas d'assistante sociale, pas de délégué.

Pourtant il convient de s'interroger sur les problèmes que peuvent rencontrer nos collègues : restauration, santé, financiers etc.

M JOUVE répond qu'un CDAS sera convoqué prochainement

Pour la CGT Finances Publiques cette crise révèle un certain nombre de comportements et est l'occasion de prises de décisions particulièrement iniques. D'autres projets, d'autres décisions tout aussi scandaleux seront arrêtés.

Les lendemains ne seront pas des lendemains qui chantent !

M JOUVE n'ose pas croire qu'il en sera ainsi

La CGT Finances Publiques affirme au contraire que toutes les réformes en cours et bien d'autres encore seront sorties très rapidement des cartons.

Concernant le NRP elle demande à Madame la Directrice si les projets prévus au 01 janvier 2021 sont annulés.

Mme GOUBERT précise que l'année 2020 est une année particulière. Les réformes devant être mises en place 1^{er} janvier 2021 sont pour l'heure maintenues.

Pour s'en convaincre elle nous fait part de ses derniers échanges avec l'Association des Maires du Cantal, finalement très attachée à ce que cette réforme entre vigueur dans les meilleurs délais !

A l'issue de près de deux heures de discussion nous avons eu encore une fois le sentiment de ne pas être entendus

La DDFIP se retranche toujours derrière les « ce n'est pas la doctrine », « il n'y a pas de directive », « nous n'avons pas de recommandations » « Le DG ne nous a pas dit »

Si la sécurité et la santé des agents n'étaient pas en jeu, cela pourrait prêter à sourire !

**Les représentants au CHS-CT restent à votre disposition
n'hésitez pas à les solliciter :**

laurent.veylet@dgfip.finances.gouv.fr / patrice.brun@dgfip.finances.gouv.fr